

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (ta ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE QUATRE-SEPTEMBRE

Comment laisser le trentième — oui, le trentième anniversaire du 4 septembre — sans saluer d'un souvenir sympathique et reconnaissant les hommes qui, ce jour-là, proclamèrent la République ?

Tous, ou presque tous, ces hommes ont disparu et la République vit toujours. Elle est plus forte, aujourd'hui qu'hier, et dans nos espérances, sera plus forte encore demain qu'aujourd'hui.

Ce qu'était la patrie, lorsque, pour la troisième fois, la République redevint son gouvernement, ceux-là seuls le savent qui peuvent se rappeler l'immense douleur qui s'empara de tous les français, lorsqu'ils apprirent la défaite et la capitulation de Sedan.

Même pour ceux qui, très jeunes, avaient vu les invasions de 1814 et 1815, la France n'avait jamais connu un deuil aussi cruel, un effondrement, qui semblait alors devoir être aussi irrémédiable. *Quis talia fando, temperet a lacrimis ?*

Née au milieu de la pire catastrophe, la République semblait alors, même aux juges les plus avisés, n'en avoir que pour quelques semaines, que pour quelques mois peut-être.

On ne la subissait qu'avec la pensée de lui laisser faire une besogne que d'autres ne voulaient pas accomplir et de la juguler, au moment qui paraissait propice, par une royauté quelconque.

Longtemps il en fut ainsi et l'on se souvient du mot célèbre adressé par M. Thiers aux droites coalisées : « Attendez que la tâche soit à la hauteur de votre courage. »

Le temps passa, et la République vécut, d'abord parce que personne ne voulut la remplacer ; ensuite parce qu'aucun parti, malgré de multiples et incessants efforts, ne put y réussir ; enfin et surtout, parce que, de plus en plus, elle eut pour elle le suffrage universel, contre lequel rien ne peut prévaloir.

Ce que la République a fait pour la France, il est permis à ses ennemis de le nier, et ils ne s'en font pas faute. Mais elle a le droit de dédaigner ces insultes et ces outrages et de poursuivre sa carrière, avec la légitime fierté des services qu'elle a rendus et du bien qu'elle a fait.

Que l'on compare la France d'aujourd'hui, la France de l'Exposition universelle de 1900, à celle que nous avaient léguée Sedan et Metz ; et la réponse sera aussi évidente que concluante.

Il est permis de le proclamer, en cet anniversaire de cette date lointaine, qui fut un jour de deuil et qui est devenu un jour de consolation et d'espérance, aucun régime n'eût été capable d'une telle tâche, car aucun n'eût pu, au même degré, s'appuyer sur le sentiment national et représenter avec autant d'autorité, l'avenir et le crédit de la France, aux yeux de l'Europe et du monde.

La République paya notre rançon et libéra le territoire avant l'heure stipulée à Versailles et à Francfort ; elle rendit au pays une administration, une armée, des finances solides et prospères ; elle agrandit

dans le monde le domaine de la France ; elle releva le prestige du drapeau ; elle développa, dans une proportion jusqu'alors inconnue, l'enseignement populaire, l'assistance publique, les progrès sociaux ; elle trouva, si invraisemblable que cela parut jadis, les plus fermes et précieuses alliances.

Tout cela, c'est quelque chose, c'est même beaucoup.

Fortifiée par le temps et à ce point puissante que ses ennemis, pour la combattre, sont forcés d'emprunter son nom et de protester de leur dévouement envers elle, la République, dans l'avenir, fera davantage encore. Mais comment ne pas répéter avec gratitude, en ce jour qui la vit, il y a trente ans, naître, dans le sang et les larmes, qu'elle a bien mérité de la patrie.

Vive la République !

C. R.

EN CHINE

L'évacuation de Pékin

Suivant une dépêche de Washington au *New-York Herald*, les fonctionnaires du département d'Etat considèrent comme inévitable, soit une rupture entre les puissances, soit une prompte évacuation de Pékin par les troupes internationales. On croit que si les autres puissances se décident à retirer leurs troupes de Pékin, l'Allemagne et l'Italie suivront l'exemple. Un fonctionnaire bien renseigné déclare que la Russie retirera ses troupes quelle que soit la réponse des puissances.

Crise monétaire

On pense que la crise monétaire qui sévit parmi les commerçants chinois aura une influence considérable sur l'issue de la situation. On demande 36 0/0 par mois d'intérêt pour les prêts d'argent. Les commerçants cherchent à décider les fonctionnaires chinois à mettre fin au mouvement hostile aux étrangers.

Au Transvaal

Tristes représailles

Le correspondant au Cap du *Muncheater Guardian* annonce qu'une proclamation lancée à Bloemfontein et contresignée par lord Roberts donne l'ordre d'incendier plus de trente fermes, en représailles de la destruction de la voie ferrée, et de frapper cinquante autres fermes d'une amende équivalente au huitième de leur valeur.

La poursuite des Boërs

La poursuite des Boërs se continue dans la direction de Lydenburg et il se livre une série de combats d'arrière-garde.

M. Stein a quitté Machadodorp dimanche, et le général Botha est parti à huit heures du matin.

Le général Baden-Powell a sommé le général Grobler de se rendre. Le général Grobler a entamé les négociations, qui se poursuivent actuellement.

Le bruit court que le président Krüger s'est réfugié à Pietersburg.

INFORMATIONS

Le prince Ouroussoff à Rambouillet

Hier, à six heures, a eu lieu au château

de Rambouillet, la remise de l'ordre de Saint-André à M. le président de la République. A son arrivée au château, l'ambassadeur a été reçu par le général Dubois, secrétaire général et chef de la maison militaire, et introduit auprès de M. le président de la République, qui avait à ses côtés MM. Delcassé, ministre des affaires étrangères ; Combarieu, secrétaire général de la présidence et les personnes de sa maison civile et militaire.

En remettant au président les insignes de l'ordre de Saint-André ainsi que ceux des autres ordres de Russie, l'ambassadeur a remis à M. Loubet la lettre autographe suivante de Sa Majesté :

« Monsieur le président, très cher et grand ami,

» Les sentiments que je vous porte personnellement et les liens de cordiale amitié qui unissent la France et la Russie m'ont inspiré le désir de vous agréer à mon ordre impérial de Saint-André, dont les insignes vous seront remis en même temps que cette lettre.

» Il m'est particulièrement agréable de vous offrir ce témoignage de mon estime à une époque où l'accord complet, si heureusement établi entre la France et la Russie, peut, plus que jamais, exercer son influence bienfaisante, non seulement sur leurs intérêts directs, mais aussi pour le maintien de la paix générale, qui vous tient également au cœur.

» C'est avec un réel intérêt que je me plais à suivre les succès de la splendide Exposition dont la France est en droit de s'enorgueillir et je n'ai pas besoin de vous assurer du regret très sincère que j'éprouve, ainsi que l'impératrice, de ne pouvoir visiter Paris en ce moment. Mais de loin comme de près, habitués de nous associer à tout ce qui concerne la France, c'est avec une satisfaction d'autant plus vive que nous accueillons toujours ce qui contribue à sa gloire et à sa prospérité. Veuillez en agréer l'assurance, Monsieur le président, très cher et grand ami, avec celle de mes sentiments de haute estime et d'invariable amitié.

» Signé : NICOLAS.

» Péterhof, le 2/15 août 1900. »

Le banquet des Maires

Le président du conseil vient d'adresser aux préfets une circulaire les informant qu'un banquet présidé par le président de la République aura lieu le 22 septembre prochain à l'occasion de l'Exposition universelle ; que le gouvernement a décidé que les maires de toutes les communes de France et des colonies seraient engagés à y assister, et prient les préfets de faire officiellement part de cette invitation aux magistrats municipaux de leur département. Les billets d'aller et retour, avec réduction de 50 %, seront délivrés aux maires sur présentation de la carte d'invitation et l'écharpe, dont les maires devront se munir pour justifier de leur identité et pénétrer dans la salle du banquet. Les réponses devront parvenir au ministère le 12 septembre.

Ce banquet peu banal réunira le plus jeune et le plus âgé des maires de France. Tous deux sont du département de l'Aisne. Le plus âgé, M. Didier maire de Cuiry-Housse, porte allégrement ses quatre-vingt-douze ans. Quant au plus jeune, M. Maurice d'Eyssautier, maire de Jouaignes, il a atteint sa vingt-cinquième année en mars dernier.

La Réception des Maires

Le citoyen Augagneur, maire de Lyon,

vient de répondre par la lettre suivante à l'invitation des nationalistes :

« Lyon, 31 août 1900.

» Monsieur le Président,

» Je n'assisterai pas à la fête des municipalités, pour laquelle vous m'avez fait l'honneur d'une invitation. La démocratie républicaine et socialiste de Lyon, dont je suis l'élu, eût été heureuse d'adresser par mon intermédiaire son salut à la démocratie socialiste et républicaine de Paris.

» Malheureusement, la municipalité que vous présidez n'est qualifiée ni pour recevoir ce témoignage de sympathie, ni pour le transmettre à la population parisienne à laquelle il serait destiné.

» Maire républicain et socialiste, je méconnaîtrais les intentions de mes électeurs en acceptant l'invitation d'une assemblée, dont la majorité, combinaison de tous les regrets et de tous les espoirs antidémocratiques, représente tous les partis, excepté celui dont mes électeurs et moi sommes et resteront toujours les défenseurs passionnés.

» Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération.

» Victor AUGAGNEUR, maire de Lyon.

D'autre part, voici la réponse du maire de Toulouse :

« Toulouse, le 29 août 1900.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que je n'assisterai pas à la fête organisée le 22 septembre par le Conseil dont vous êtes le président. A l'invitation que vous avez cru devoir m'adresser et dont je vous remercie, j'ai le devoir de préférer celle du gouvernement de la République. C'est avec les représentants autorisés de la France républicaine que j'aurai le plaisir de fêter le glorieux anniversaire de la première République.

» Le maire de Toulouse : SERRES. »

L'attentat contre le Shah

Dans sa dernière audience, le tribunal civil de Saint-Affrique a statué sur l'état civil de l'anarchiste qui a tenté d'assassiner le Shah de Perse.

C'est Salsou qu'il se nomme et non Salson. Il est né au Moulin-Neuf, commune de Montlaur, le 14 février 1876.

Les négociants de la rue de Chabrol

A la suite des incidents du siège du Fort-Chabrol, les commerçants de la rue de Chabrol s'étaient syndiqués, lésés par le véritable investissement qu'ils avaient subi, pour réclamer une indemnité au gouvernement. Ils demandèrent 280,000 fr. La Chambre leur en a accordé 68,000.

Après une longue attente, les négociants ont reçu une feuille d'invitation à toucher un mandat contenant la note explicative suivante : « Secours pour manque à gagner par l'investissement du Fort-Chabrol. »

MM. Vaugois et Syveton

On se rappelle que MM. Vaugois et Syveton avaient été condamnés tous deux, il y a un an, par le conseil académique de Paris, à un an de suspension. Aux termes des règlements ils devaient, à l'expiration de leur peine, être appelés à un nouveau poste. M. Syveton a imprimé dans un journal, auquel il collabore, qu'il n'acceptait pas ce poste, ne voulant rien avoir de commun avec le plus méprisable des gouvernements. Le recteur de l'Académie de Paris lui a alors adressé une lettre officielle et recom-

mandée, lui demandant s'il se reconnaissait l'auteur de la note précitée et l'avertissant que passé certain délai son silence serait interprété comme une réponse affirmative sur ce point.

M. Syveton, n'ayant pas répondu, est cité devant le conseil académique de Nîmes pour refus de rejoindre son poste et injures au gouvernement. La peine requise contre lui est cette fois la révocation.

Sac d'une Maison. — Vol de 180.000 fr.

En l'absence de M. Couronne, un des plus riches propriétaires de Béziers, des cambrioleurs se sont introduits dans sa maison en passant par la cave et l'ont mise à sac. On a trouvé le coffre-fort éventré dans le couloir d'entrée. Tous les appartements étaient bouleversés. Des coupons d'obligations jonchaient le parquet.

Les voleurs ont fait main-basse sur les bijoux et sur les valeurs. Ils ont emporté en tout 100.000 fr. de titres, appartenant à Mme Galabrun, sœur de M. Couronne, et habitant Paris, et 50.000 fr. de titres appartenant à M. Couronne. Ils ont, en outre, pris 20.000 fr. d'argent, et 10.000 fr. de bijoux, ce qui formerait un total de 180.000 fr. environ. Parmi les bijoux, il y en avait de très beaux, une bague en particulier, valant 2.000 fr. et des broches avec diamants, valant 5.000 fr.

Le pourvoi de Bresci

Il est confirmé que Bresci a refusé de signer son pourvoi en cassation que lui présentaient ses avocats. Il a répondu que c'était inutile et que ces compagnons le vengeront. Il s'est montré au contraire furieux d'avoir été dépouillé des objets qu'il portait sur lui. Le terme légal de son pourvoi expirant précisément samedi, la condamnation devient définitive. Il paraît que le condamné a hâte d'être transporté au bagne de Santo-Stefano.

Terrible Accident

Vendredi soir, vers quatre heures, le nommé Stanislas Mourgues, âgé de 17 ans, cultivateur à Caudié, commune de Molières, Tarn-et-Garonne, a été victime d'un terrible accident arrivé de la manière suivante :

Dépiquant chez M. Lafont, propriétaire à Larché, commune de Molières, il avait pour mission de faire passer les gerbes à l'em-paillleur ; mais, à un moment donné, il oubliant son rôle, monta sur la plate-forme du bateleur, glissa et tomba dans ce dernier, lequel, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, lui amputa complètement non seulement le membre droit à quelques centimètres au-dessus des malléoles, mais encore lui mâcha et décolla les chairs du même membre jusqu'au milieu du mollet. Et si une personne qui se trouvait non loin de là ne se fût portée instantanément à son secours. Il est à peu près sûr que tout son corps aurait été réduit en bouillie.

Le docteur Faliech lui a fait les premiers pansements. Il a déclaré que, pour sauver la victime, il fallait avoir recours à l'amputation de toutes les parties lésées en commençant à deux travers de doigt au-dessus du genou.

Cette opération a été pratiquée par M. le docteur Laborie, de Montauban.

Stanislas Mourgues avait été dernièrement mordu par un chien enragé et il y avait bien peu de temps qu'il était arrivé complètement guéri de l'Institut Pasteur.

Son état est très grave, mais pas désespéré.

Un train dévalisé

Un acte d'une audace inouïe vient d'être commis par des brigands sur la ligne de l'Union Pacific. Quatre individus ont pu réussir à arrêter un train de voyageurs de cette ligne à la station de Tipton, faire sauter le coffre fort à l'aide de dynamite et s'emparer d'une somme de dix mille dollars destinée à la paye des troupes américaines aux Philippines.

Dès que ces audacieux malfaiteurs eurent cette somme en leur possession, ils sautèrent sur leurs chevaux, et s'éclipserent sans avoir inquiété les voyageurs.

L'incident ne dura que quelques minutes. Les brigands se dirigèrent vers Brown-Park, endroit habité principalement par des outlanes.

Les autorités locales envoyèrent un certain nombre de cavaliers à la poursuite de ces malfaiteurs, qui furent rejoints à Red-Desert, à quarante milles de distance. Des coups de feu furent échangés sans résultat entre les

bandits et leurs poursuivants. Cependant, les bois dans lesquels ils se sont réfugiés sont à l'heure actuelle certainement cernés. On espère pouvoir les prendre.

CHRONIQUE LOCALE

Contributions indirectes

Par décret en date du 21 août 1900, M. Dardignac (Céleste-Paul-Jean-Vidiam), directeur de 3^e classe des contributions indirectes de Cahors, est nommé en la même qualité à Bourges (Cher).

M. Roussilhe (Antoine-Alphonse), sous-directeur de 1^{re} classe des contributions indirectes à Libourne (Gironde), est nommé directeur de 3^e classe à Cahors.

La Musique Militaire

La musique du 7^e de Ligne a tenu à nous donner dimanche soir, sur les Allées Fénelon, pour son concert d'adieux, un concert de gala. Il suffisait de jeter un coup d'œil sur le programme pour voir qu'il réunissait des morceaux choisis parmi les meilleurs et les plus sérieux de son répertoire.

L'interprétation a été à la hauteur de la conception du programme et nous a permis d'entendre une harmonie arrivée au bout de ses études annuelles avec un réel résultat au point de vue de la cohésion, de la justesse et même de la virtuosité. Un pupitre de clarinettes un peu plus nombreux et nous avions là une musique de premier ordre. Et ces réflexions nous donnaient le regret prématuré de la voir démembrée dans quelques jours par le départ de la classe.

Certes, les dilettanti ont coutume de faire peu de cas des musiques militaires en général, sous prétexte qu'elles ne donnent qu'une illusion parfois fautive et toujours inférieure de l'orchestre. Est-il besoin de dire que c'est là une opinion exagérée ? Illusion, soit ; mais cette illusion nous est chère, à nous, provinciaux, amateurs de bonne musique. Et sans la musique militaire que deviendrions-nous ? Trop heureux devons-nous nous estimer lorsque, comme c'est notre cas, nous en possédons une dirigée par un homme qui voit assez haut dans son art et assez clair dans l'esprit des masses pour se mettre avec la même sûreté de goût à la portée des initiés et des profanes.

On nous adresse la note suivante avec prière d'insérer :

Y a-t-il à Cahors un représentant de la société protectrice des animaux ? Si oui, qu'il veuille bien nous dire ce qu'il pense d'un ou deux attelages d'omnibus de louage que nous voyons se traîner souffreteusement par les rues de la ville depuis quelques mois. De quel service relève ce genre de surveillance ?

Tout le monde ne peut pas avoir des chevaux frais et en parfait état à atteler à ses voitures. C'est entendu. Est-ce une raison pour faire conduire de lourds véhicules, et cela des journées entières, par de pauvres bêtes malades et boiteuses et donner aux passants le spectacle d'une barbarie sans nom ?

Mairie de Cahors

Les délégués ouvriers à l'Exposition

Nominations des délégations ouvrières, industrielles et agricoles de la commune de Cahors.

Les corps d'état sont priés de se réunir, jeudi, 6 septembre courant, à 8 heures précises du soir :

Série 1. Hôtel de ville, Salle des Mariages. — Les Menuisiers, Ebénistes, Sculpteurs sur bois, Charpentiers, Sabotiers et tous les Ouvriers sur bois ;

Série 2. Ecole de Filles, rue Fénelon. — Les Maçons, Tailleurs de pierre, Couvresseurs, Plâtriers, Fumistes, Marbriers et tous les Ouvriers sur pierre ;

Série 3. Ecole maternelle, rue du Lycée. — Les Serruriers, Mécaniciens, Fondeurs, Forgerons, Cloutiers, Maréchaux ferrants et tous les Ouvriers sur fer ;

Série 4. Lycée Gambetta, rue du Lycée. — Peintres en Bâtimens, en Voiture et Tapissiers ;

Série 5. Théâtre, Salle des Elections. — Les Cordonniers, Selliers et Bourreliers ;

Série 6. Collège de Filles, Salle des Exa-

mens. — Tailleurs d'habits, Coupeurs, Chapeliers, Modes, Coiffeurs ;

Série 7. Palais de Justice, Tribunal de Commerce. — Imprimeurs, Libraires, Typographes, Graveurs, Lithographes, Photographes ;

Série 8. Petits-Carmes, Chambre de Commerce — Les Ouvriers Agricoles, Viticulteurs ;

A l'effet d'élire 8 Délégués, soit un Délégué pour chaque série.

Le Maire,

J.-H. COSTES.

UNE APPRÉCIATION SUR GAMBETTA

Et sur l'Œuvre Républicaine

L'Express du Midi publie, aujourd'hui, un article intitulé : Trente ans ou la Vie d'une République. Nous en extrayons les charmantes lignes suivantes :

... En effet, il suffit d'ouvrir les yeux. Les nouvelles couches sont devant nous, « ruisse-lantes d'abjection », vautreées dans leurs affaires et dans leurs résultats.

Sans doute, il a disparu, Gambetta, brûlé, comme Mirabeau, par le vin de Bourgogne et les truffes, le ventre troué par le revolver d'une catin ;

Et aussi Grévy, renvoyé comme un mal-propre à sa boutique d'usurier ;

Et aussi Cazot, et Burdeau, et d'Andlau, et Poullet, et Palotte, et Portalis, et Magnier, et Canivet, et toute l'innombrable légion des voleurs, des banqueroutiers et des non-lieu.

Mais il reste Loubet-la-Honte, Waldeck-Dreyfus, Millerand-le-Souteneur, Monis-l'Escroc, André-la-Loge, Lanessan-le-Fripou et tous les laquais enrichis au service de Rothschild et de Reinach.

Les voilà, les nouvelles couches !

Il reste le carrosse de Rouvier, le chèque de Thévenet, le château de Monis et toutes les fortunes édifiées sur la concussion, le commerce des croix, le trafic des places, la vente des consciences et des voix.

Les voilà les affaires !...

Voilà le fruit de trente ans de République, l'aboutissement du Quatre-Septembre, la floraison des résultats !

Et l'on s'étonnerait des haines inextinguibles, de l'horreur et du dégoût inspirés à la nation tout entière par ce gouvernement de drôles, de bouffons, de faquins couverts de croix sans doute, mais aussi de sang et de crottin !

Qu'en termes galants.....

Qui disait donc que la liberté de la presse n'existait pas !

Bal de la Jeunesse

Les jeunes gens de Cahors sont priés de se réunir mardi soir à 8 h. 1/2, dans une salle de la mairie pour compléter l'organisation du Bal de la Jeunesse.

Compagnie d'Orléans

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le mercredi 12 septembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu au gré du voyageur le lundi 17 ou le vendredi 21 septembre à 3 h. 35 du soir.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2^e cl. 45 fr. 3^e cl. 31. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 41 3^e cl. 29.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera déli ré et au plus tard le 11 septembre à 6 h. du soir.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'août pour la boucherie :

85 bœufs pesant 48.405 kilos ; 51 vaches, dont 35 pour la troupe, pesant 20 002 kilos ; 886 montons, pesant 26.172 kilos ; 197 veaux pesant 18 478 kilos ; 14 porcs, pesant 10.348 kilos ; chevaux ou mulets, 2 ; ânes, 3 ; soit au total 1.233 animaux de races et de qualité diverses pesant ensemble, mulets et ânes non compris, 114.405 kilos qui ont été livrés à la consommation.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population

qui s'est opéré pendant le mois d'août dernier parmi la population de notre ville :

Naissances 14, se décomposant comme suit : 5 garçons, 9 filles, 1 mort-né, 5 mariages, divorce néant.

Décès 13, dont 3 de moins d'un an ; 1 de 20 à 39 ans ; 3 de 40 à 59 ans ; 6 de 60 et au-dessus.

Les causes de ces décès sont :

Phtisie pulmonaire, 1 ; cancer et autres tumeurs, 1 ; congestion et hémorragie cérébrale, 2 ; maladie organique du cœur, 2 ; diarrhée-gastro-entérite dysenterie, 2 ; débilité congénitale, 1 ; sénilité, 1 ; autres causes de mort, 3.

Dans ce nombre se trouvent 3 décès à l'hospice dont 1 domicilié dans la commune et 2 hors commune.

Foire du 1^{er} septembre

La foire du 1^{er} septembre a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras de 28 à 30 fr. les 50 kilos, poids vif ; attelages de 450 à 800 fr. la paire.

Porcs. — Porcelets, de 15 à 30 fr. la pièce, selon grosseur et qualité.

Moutons. — Moutons gras de 0 fr. 55 à 0 fr. 65 le kilo. Il n'y a pas hausse. Les brebis pour l'élevage, de 18 à 25 fr. la pièce, selon grosseur et qualité.

Halle. — Blé en vente, 120 hectolitres : vendus, 100 hectolitres ; prix moyen 14,50 l'hectolitre ; maïs en vente, 60 hectolitres, vendus, 50 hectolitres ; prix moyen, 13 fr. 75 l'hectolitre ; pommes de terre, 4 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le demi-kilo ; canards 0 fr. 55 le demi-kilo ; œufs, 0 fr. 70 la douzaine ; raisins de table, 0 fr. 20 le demi-kilo.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 4 Septembre 1900

Publications de mariages

Solacroup Julien, ouvrier à l'usine de Fumel et Ballet Léontine, fille de service.

Condon Julien-Elie, cultivateur et Vincent Louise, ménagère.

Décès

Lacombe Louise, épouse Desprat 37 ans, sans profession à l'hospice.

Redoulès Jean, cultivateur 41 ans, à l'hospice.

Prévôt Pierre, cultivateur propriétaire 74 ans, rue Pellegrin, 12.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 3 septembre 1900

Présidence de M. Valade de Gabel, conseiller à la cour d'Agen ; assisté de MM. Fournié et Castagné, juges au tribunal civil de Cahors.

AFFAIRE LESCURE JEAN

Entrave à la circulation des trains

A 11 heures 1/2, la Cour entre en séance. On procède à l'appel des jurés et à la formation du jury.

Le jury constitué, M. Bonafous greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1900 vers 11 h. 1/2, un agent de la Cie des chemins de fer d'Orléans, en faisant sa tournée de surveillance, découvrit près du viaduc de Drauzou, commune de Cambouillet un potelet de fer couché en travers du rail de gauche, quelques mètres plus loin un poteau de bois placé sur le rail de droite. Il n'eut que le temps nécessaire pour avertir et arrêter un train lancé sur cette voie et éviter un déraillement inévitable. Les conséquences du déraillement, le viaduc étant élevé de 25 mètres, la voie en courbe et en pente très sensible, pouvaient être des plus graves.

Le potelet de fer et le potelet de bois avaient été arrachés à la balustrade du garde corps du viaduc.

L'information a établi que l'auteur de cet acte criminel était un nommé Lescure Jean. Le 12 juillet au soir celui-ci s'est introduit sur la voie ferrée pour abréger le chemin à suivre jusqu'à sa maison ; au moyen d'un gourdin trouvé sur ses pas il a brisé les fils de fer retenant à la balustrade du viaduc le potelet de fer et le poteau de bois ; il a même enlevé un autre poteau qui a échappé de ses mains et roulé dans le remblai. Enfin, il a disposé sur les rails les obstacles découverts par l'agent de la Cie.

Le gourdin a été retrouvé sur la voie, non loin des poteaux renversés et à proximité d'un sentier à peine praticable que Lescure a pris pour regagner sa maison.

L'accusé a fait des aveux complets ; il s'excuse en disant que dans la soirée du crime il était en état d'ivresse et ajoute qu'ayant fait une chute sur la voie ferrée il a été saisi de

colère et que sous l'empire de ce sentiment il a démolé poteau et potelet pour les mettre ensuite en travers des rails.

Lescure est d'un caractère méchant, il a la manie de la destruction.

De nombreux attentats de même nature ont été dans ces dernières années commis par des malfaiteurs restés inconnus dans la région de Figeac.

En conséquence le nommé Lescure Jean est accusé d'avoir : sur le territoire de la commune de Camboulit, le 12 juillet 1900, en tous cas depuis moins de dix ans, placé sur la voie ferrée des objets faisant obstacle à la circulation des trains.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, il est procédé à l'appel des témoins.

Puis le président passe à l'interrogatoire de l'accusé.

De figure inintelligente, Lescure n'a guère un air bien méchant ; il semble plutôt qu'on a affaire à un idiot, à un de ces individus sans volonté, qui, s'ils font le mal, n'en saisissent pas la portée.

Chétif, malingre, on voit tout de suite que ce n'est pas un détraqueur, un criminel de profession : c'est une nature nerveuse, malade : du reste pendant son interrogatoire, un tremblement convulsif l'agite de temps à autre.

Lescure n'a certainement pas conscience de la gravité de son acte.

Son regard sans expression va de droite et de gauche, ne trahissant aucune de ces émotions qui troublent si souvent les accusés, soit pendant les dépositions, soit pendant le réquisitoire.

Lescure reste calme, indifférent même à tout ce qu'il voit, à tout ce qu'il entend.

Le Président : vous vous appelez Lescure Jean, vous êtes cultivateur, et vous êtes âgé de 29 ans.

R. — Oui.

D. — Vous travailliez la propriété de votre mère, et vous alliez même en journée ?

R. — Oui.

D. — On dit que vous êtes méchant, que vous buvez dès que vous avez quelques sous, et que vous vous mettez en état d'ivresse.

R. — Je ne bois pas d'habitude, mais quand je bois ça me fait mal.

D. — Racontez l'emploi de votre journée du 12 juillet.

R. — Depuis le matin à midi j'ai travaillé dans les champs, et j'ai cessé parce qu'il pleuvait ; vers une heure, je suis allé à l'auberge où j'ai bu de l'eau-de-vie et 2 chopines de vin ; de là je suis revenu aux champs où j'ai travaillé, mais le soir je fus encore à l'auberge où je bus du vin avec un forgeron de Faycelles que j'ai accompagné jusqu'au premier village. Puis je retournais sur mes pas, et je me suis dirigé du côté de la voie ferrée.

D. — Sur la voie, vous avez trouvé un gourdin, avec lequel vous avez arraché 2 potelets l'un en fer, l'autre en bois que vous avez placés sur les rails.

R. — Oui j'en ai placé un sur le viaduc et l'autre en dehors à une distance de 20 mètres environ.

D. — Pourquoi avez-vous fait cela ?

R. — Un coup de tête qui m'a pris, M. le président !

D. — Mais si un train était arrivé, il pouvait y avoir une catastrophe !

R. — Je n'avais pas remarqué ça.

D. — Vous aviez bu, dites-vous, mais pourtant pas assez pour être ivre ? Du reste, vous êtes passé pour partir, par un sentier, des plus difficiles même en plein jour. Ce n'était pas la première fois que vous y passiez ?

R. — Quand je travaillais sur la voie je passais souvent par là pour rentrer chez moi.

D. — Vous n'êtes pas rentré tout de suite chez vous, ce soir là ? vous n'y êtes pas rentré du tout même ; vous avez couché dans la grange l'un de vos amis, et vous en êtes sorti le matin à 8 heures ?

R. — Oui.

D. — Enfin, vous reconnaissez tout ce que l'on vous reproche : vous avouez tous ?

R. — Oui.

D. — Et comme explication de votre acte, vous dites que vous étiez ivre ?

R. — Oui, je n'avais pas remarqué ce que je faisais.

L'interrogatoire est terminé.

Le défilé des témoins à charge commence. Ils sont au nombre de 9 ; il n'y a en a pas à décharge.

Du reste, aucun témoin n'apporte de faits précis, nul n'ayant vu Lescure commettre son crime.

Les renseignements fournis par eux sur Lescure ne sont pas mauvais, c'était un

honnête garçon, travailleur ; on ne l'a jamais vu en état complet d'ivresse.

Cependant, le brigadier de gendarmerie le représente comme un paresseux aimant à boire. On n'a jamais eu rien à lui reprocher ; jamais aucune plainte pour quoi que ce soit n'a été portée contre lui.

Le mobile du crime n'est guère saisissable.

Après l'audition des témoins, l'audience est suspendue, et reprise à 3 heures par le réquisitoire prononcé par M. Lagarde, substitut, et par la plaidoirie de M^e Besse.

M. Lagarde demande au jury de prononcer une peine sévère.

M^e Besse sollicite l'acquiescement.

Le jury, après un quart d'heure de délibération rapporte un verdict de culpabilité avec circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Lescure à 2 ans de prison.

Audience du 4 septembre

AFFAIRE LACAZE JOSEPH

Incendie volontaire

Aujourd'hui, est venue devant le jury l'affaire Lacaze Joseph, accusé d'avoir incendié volontairement les gerbières d'un de ses voisins.

A 11 heures, la cour fait son entrée dans la salle d'audience.

Le président tire au sort les noms des 12 jurés qui doivent siéger.

M. Lagarde occupe le siège du ministère public, M^e Bécays, de Figeac est assis au banc de la défense.

Le jury formé, lecture de l'acte d'accusation est faite par M. Bonnafous greffier en chef.

ACTE D'ACCUSATION

Le 30 juillet 1900, vers 6 heures du soir, un incendie dévorait deux gerbières de blé et d'avoine appartenant à la veuve Galtié et à son métayer le sieur Delfau dans le village de Panafé, commune de Figeac. Les gerbières placées près de la maison d'habitation touchaient à un champ de maïs limitrophe sur jardin du nommé Lacaze.

Le feu éclata peu d'instant après que la femme Delfau eut quitté ses bâtiments pour conduire ses vaches au pacage. Celle-ci n'avait à son départ remarqué rien d'anormal. Cependant elle avait constaté que le nommé Lacaze Joseph qui se trouvait dans son jardin ne la quittait pas des yeux.

L'alarme fut donnée par une demoiselle Ginglande arrivée le matin même à Panafé. C'est elle qui apprit le sinistre à la femme Lacaze.

Les pertes occasionnées par cet incendie, non couvertes par une assurance, s'élevèrent à 700 fr. environ.

L'information a établi que Lacaze était à côté des gerbières brûlées au moment des premières flammes et qu'il n'appela pas au secours. De plus on a relevé sur le champ de maïs séparant le lieu du sinistre du jardin Lacaze des empreintes de sabots s'adaptant parfaitement aux chaussures portées par l'accusé le jour du crime. Enfin le 31 juillet au moment de son arrestation Lacaze qui ne fumait pas, était encore porteur d'une boîte d'allumettes.

Il est certain que Lacaze nourrit une violente inimitié contre la famille Delfau. Pour combattre les charges écrasantes amassées contre lui, l'accusé a d'abord prétendu que le 30 juillet il était resté toute l'après-midi couché dans son lit ; puis forcé par l'évidence il a reconnu être allé à son jardin et y être resté jusqu'au départ de la femme Delfau. Il veut faire croire qu'il a le premier appris le sinistre à sa femme.

Malgré tous ses mensonges il a été obligé d'avouer qu'il est passé tout à côté des gerbières au moment des premières flammes. Il n'explique pas pourquoi il n'a donné l'alarme ni essayé d'éteindre l'incendie à son début. Quant à son passage dans le champ, où le maïs atteint une hauteur de 1 mètre 30, il se borne à le nier.

Trois ou quatre jours avant ce crime les époux Delfau avaient constaté qu'on avait essayé de mettre le feu à leur paille de l'année précédente.

En conséquence le nommé Lacaze Joseph est accusé d'avoir :

Le 30 juillet 1900, au lieu de Panafé commune de Figeac, volontairement mis le feu à des pailles ou récoltes en tas ou en meules appartenant au sieur Delfau et à la veuve Galtié.

Après l'appel des témoins, le président procède à l'interrogatoire de Lacaze, qui nie les charges qui pèsent sur lui.

L'accusé est âgé de 60 ans ; il est cultivateur au hameau de Panafé.

C'est une figure de paysan du Causse, paysan têtu et énergique.

Ses yeux ombragés de forts sourcils, sont vifs, et le regard est mauvais.

Quoique durant l'interrogatoire, son ton soit larmoyant, on sent qu'il ne se départira pas du système de défense qu'il a adopté.

Il nie, il nie toujours.

L'interrogatoire terminé, 13 témoins défilent ; 8 à charge, 5 à décharge, n'apportant aucun fait précis.

Nul n'a vu Lacaze mettre le feu aux gerbières de Delfau ; les renseignements sur l'accusé sont généralement bons, et jamais, quoique vivant en mauvaise intelligence avec des voisins, — le village de Panafé est divisé en deux camps, — Lacaze n'a proféré aucune menace contre eux.

Les dépositions sont longues et ne précisent rien : la plupart sont relatives à diverses dissensions qui existent dans le hameau de Panafé, — dissensions auxquelles n'est jamais mêlé le nom de Lacaze.

Le témoin Cantarel, heureusement, amuse un peu l'auditoire en prononçant une nouvelle formule de serment : « Je jure de dire la vérité en qualité de militaire pour le moment. » (Cantarel fait ses 28 jours.)

Mais si le public s'amuse, Cantarel ne rit pas quand M. Bécays lui demande d'expliquer les menaces que lui, Cantarel, proféra contre les époux Delfau, avec lesquels il est brouillé depuis que ceux-ci lui ont refusé leur fille en mariage.

« Affaire d'amour, ça, dit philosophiquement Cantarel. — »

La déposition de la femme Delfau est plus passionnée : c'est la propriétaire des gerbières ; elle se lamente même parfois, puis s'élève avec violence contre ses ennemis qui « la poursuivent depuis longtemps. »

En somme, rien n'est relevé contre l'accusé.

L'audience est suspendue à 2 h. 1/2.

A 3 heures, à la reprise de l'audience, 5 témoins à décharge doivent être entendus, mais par suite d'un accord survenu entre l'accusation et la défense, on passe outre. La parole est donnée à M. Lagarde, substitut, qui se lève et déclare abandonner l'accusation.

M^e Bécays, alors à son tour, prononce une vibrante plaidoirie et demande l'acquiescement de son client.

Après 5 minutes de délibération, le jury rapporte à l'unanimité un verdict négatif.

En conséquence, la Cour prononce l'acquiescement de Lacaze.

La session est close.

Exposition Universelle de 1900

Le Souffre de Biabaux, remède infail-
lible contre les maladies de la vigne Oïdium,
Altise, Pyrale — Chlorose, Antrachnose —
Mildiou et Black-rot. Comme soufrage et
sulfatage a obtenu une médaille de bronze
dans le groupe XI. Classe 63.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — La foire de Limogne coïn-
ciant avec celles de Cahors et de Villeneuve,
n'a pas eu son importance ordinaire. Peu de
transactions sur les bœufs d'attelage toujours
à des bas prix, il n'en était pas de même des
bêtes à laine qui étaient fort recherchées.

Blé 14 fr. à 14.25 l'hecto.

Avoine 7,50 à 8 fr. l'hecto

Mais 10 fr. l'hecto.

Volaille 0,50 le 1/2 kilo.

Œufs, 0,65 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Nomination. — M. Ferdin-
and Bex, commissaire de police à Figeac
depuis à peine deux ans, vient d'être nommé
juge de paix à Cadours (Haute-Garonne).

M. Bex remplissait ses délicates fonctions
avec un tact et une équité qui lui valaient
l'estime générale. Ce ferme républicain sera
vivement regretté.

GORSES. — Brulé vif. — Le 31 août
dernier, le fils Moussies et sa femme pro-
priétaire à Clacagnes, commune de Gorses,
rentrant vers les 10 heures du soir à leur
domicile, trouvèrent Moussies père littéra-
lement carbonisé devant le foyer.

La bonne qui s'était couchée peu avant
n'avait rien entendu.

Depuis plusieurs années la victime avait
reçu dans la poitrine une balle de revolver
par suite d'une imprudence d'un de ses voi-
sins ; mais il ne paraissait pa en souffrir.

Tout fait supposer que la victime a été
frappée par une attaque d'apoplexie, ou bien,
qu'elle a eu un évanouissement.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Foire. — Favorisée par le
beau temps, notre dernière foire, qui a été
tenue samedi dernier, a été assez importante.
Les divers marchés étaient assez bien approvi-
sionnés pour la saison, mais les transactions
ont été lentes sur les bestiaux.

Néanmoins, il s'est traité quelques affaires
sur les bœufs d'attelage dans les prix de
415 à 820 fr. la paire. Les bœufs gras se
sont vendus de 28 à 30 fr. le quintal, poids
vif.

Les moutons gras se sont vendus de 65 à
70 centimes le kilogramme. Les brebis ou
moutons pour l'élevage ont valu de 15 à 27
francs la pièce, selon qualité.

Voici la mercuriale de la halle aux grains :
140 hectolitres de blé, vendus à raison de
15 fr. 25 l'hectolitre ; 50 hectolitres de sei-
gale, vendus à raison de 11 fr. 25 l'hectolitre ;
30 hectolitres de maïs, vendus au prix de
15 fr. l'hectolitre ; 80 hectolitres d'avoine,
vendus au prix de 7 fr. 50 l'hectolitre ; 20
hectolitres de pommes de terre, vendus au
prix de 1 fr. 50 l'hectolitre.

La volaille s'est vendue à raison de 60 c.
la livre ; les œufs ont valu 70 et 75 cent. la
douzaine.

GOURDON. — Accident mortel. — Di-
manche matin, le bruit ayant couru en ville
qu'un homme avait été tué dans la nuit de
samedi à dimanche, voici les renseigne-
ments que nous avons recueillis sur cette
affaire.

Vers six heures et demie du soir, le
nommé Labrunie, âgé d'environ 60 ans,
cultivateur aux Amoureux, commune de
Lamothe-Fénelon, qui était venu à notre
foire, rentrait chez lui en compagnie de
deux ou trois autres hommes.

En arrivant au lieu de Braysse, ils ren-
contrèrent une voiture conduite par le nom-
mé Terricé, cultivateur à Mandou, com-
mune de Gourdon, qui allait conduire sa
fille au train de dix heures et demie. En
descendant la côte de Braysse, le cheval a
heurté, renversé et projeté si violemment
Labrunie sur la chaussée au moment où
celui-ci traversait la route, que la mort a
été presque instantanée par suite d'une
blessure qu'il avait reçue sur la paroi péciale
gauche.

M. le docteur Fontanille, appelé en toute
hâte, n'a pu que constater le décès.

Les constatations légales ont été faites
par la gendarmerie de Gourdon.

BULLETIN FINANCIER

Après plusieurs bourses pendant lesquelles
les cours avaient sensiblement progressé, il
s'est produit quelques réalisations qui n'ont
que légèrement pesé sur la cote, de plus le
mouvement d'affaires a été un peu moins actif.

Le 3 0/0 revient à 101 au lieu de 101.05, le
3 1/2 0/0 a baissé de 10 centimes à 102.30, l'A-
mortissable cote 100.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme
à 601, le Crédit Lyonnais en légère réaction
clôture à 1125, le Crédit Foncier et la Société
Générale n'ont inscrit aucun cours à terme.

Parmi nos chemins le Lyon s'inscrit à 1898,
le Nord à 2345 et l'Orléans à 1760.

Le Suez recule à 3512.

Les fonds étrangers ont suivi les mouve-
ments de nos rentes. L'Extérieure recule à
à 73.52, l'Italien à 93.25. Le Russe 3 0/0 1891
vaut 85.15, le Turc D se traite à 23.40 et la
Banque Ottomane à 540. Il ne s'est traité au-
cune affaire sur le Portugais.

Les obligations des chemins de fer du nord
de l'Espagne sont demandées à 315.70.

Un résultat pratique

A l'Exposition Universelle un concours de
voitures à pétrole, des plus intéressants,
vient d'avoir lieu, qui portait : sur la consom-
mation d'essence, la solidité des freins, la
facilité de direction, le fonctionnement du
moteur, le confort du véhicule. C'est la
voiturette **Gladiator**, moteur **Aster**, qui
a obtenu de haute lutte, le premier prix
(médaille d'or) de ce concours qui a duré
cinq jours sur un parcours de 800 kilomè-
tres. En vente à l'usine **Gladiator** au Pré
St-Gervais (Seine)

ANÉMIE EN 20 JOURS ELIXIR S. VINCENT. PAUL
GUTHRIE'S TONIC
Avec le S. VINCENT. PAUL
Elixir de S. VINCENT. PAUL
chez les pharmaciens et les dépositaires
GUTHRIE'S TONIC, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.
Guthrie, Pharmacien, 1, Passage Saunier, Paris. — Brochure franco.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

XI

AU CAFÉ DES CHASSEURS.

Pêle-mêle dans sa confusion fantastique, son mélange hétéroclite, son alliance contrainte de deux races qui se toucheront, mais ne se mêleront jamais, qui seront enchaînées ensemble sans s'assimiler jamais, la vie gallo-mauresque de la cité se répand partout ; tout le coloris du temps d'Haroun-al-Raschid semble jeté à la volée au milieu des modes de Paris et de la civilisation française.

Au loin, là-bas sur les éperons et les sommets des montagnes, les grands pins maritimes paraissent percer l'air transparent ; dans la Casbah de vieilles légendes arabes, rêveuses et poétiques comme Hafiz, semble encore errer ça et là sous le feuillage des jardins suspendus ou sous les arceaux pittoresques des terrasses découvertes ; au fond les âpres montagnes brunes de la Kabylie, pareilles à un chameau couché, et plus loin encore, dans la brune dorée, s'élance à de rares intervalles un palmier solitaire aux feuilles tombantes et enroulées ; ils rappellent

au souvenir, malgré la honte de la domination étrangère, que ce fut là autrefois la patrie d'Annibal, l'Afrique qui faisait trembler Rome.

Sur les boulevards blancs et bien alignés, comme dans les anciennes rues tortueuses, sous les énormes murailles des casernes semblables à des granges, aussi bien que sur les merveilleuses mosaïques des mosquées, le bizzarret étrange assemblage de la vie européenne et de la vie orientale déploie son panorama.

Des officiers tout éincelants et tout charmés passent au galop ; des mules chargées de maïs vert et conduites par des Bédouins maigres et basanés, traînent la jambe devant les vitrines à panneaux de glace des confiseurs ; de graves scheiks à barbe blanche boivent des petits verres dans les guinguettes ; des lignards, des chasseurs, des zouaves, des spahis, des cantinières, toutes les variétés de la famille militaire française mêlées aux hommes du Soudan noirs de jais, aux rois du désert dévorant leur rage en silence, aux femmes orientales, enfouies dans leur haïk et leur serroual, aux Arabes aux yeux d'aigle, rejetant en arrière des burnous blancs comme la neige, la main posée d'un air menaçant sur la poignée enrichie de pierreries de leurs canjars, se coudoient.

Les refrains de l'Alcázar sortent des cafés situés autour de la mosquée où se fait entendre d'ordinaire la voix du Muezzin : Bijou-Blondine et Bébé-Loulou, en compagnie de leurs sœurs du demi-monde, étalent leurs volumineuses toilettes de Paris, à côté de beautés

mauresques qui n'osent montrer qu'un coin de leurs brillants yeux noirs à travers leur yasmak ; les réverbères sont allumés sur la place du Gouvernement et un groupe digne du temps de Salomon le Magnifique est assis sous le portique de marbre blanc de l'église mahometane ; on chante : rien n'est sacré pour un sapor ! devant un cercle de sous-officiers, aux oreilles d'un patriarche majestueux comme Abraham ; les becs de gaz s'allument soudain ; les boutiques des marchands de tabac sont pleines ; on lit les journaux en regardant dans la Rigolboche ; des commissaires voyageurs babillent avec des grisettes ; on entend des roulements de tambours, des appels de trompettes ; les musiques militaires jouent, et au milieu de tout ce bruit, des hommes à l'extérieur plein de gravité se laissent tomber sur leur carré de tapis pour prier, des plateaux de cuivre couverts de confitures circulent, des œufs d'Autruche se balancent, des doigts aux ongles teints de henné attirent plus près le voile jaloux et de nobles ombres orientales se glissent ça et là par les portes ouvertes des mosquées ; c'est comme un tableau des Mille et une Nuits, comme un poème de l'islamisme disparu... en un mot c'est Alger le soir.

Dans un de ces cafés, un méli-mélo de gens de toutes nations connues sous le soleil buvait des demi-tasses, de l'absinthe, du vermouth, de vieux vins au milieu du silence relatif qui avait succédé aux éclats d'une chanson beuglée par certaine favorite des spahis, connue sous le nom de Loulou-Jem'embatsl'œil

ainsi nommée pour ses habitudes d'indépendance et de forfanterie.

Récemment, Mlle Loulou était allée jusqu'à tirer en pleine poitrine sur un homme dans la rue Bab-el-Oned et elle avait mis ensuite au défi tous les gendarmes et les sergents de ville de l'inquiéter.

Une demi-douzaine d'hommes du plus célèbre régiment de chasseurs d'Afrique étaient rassemblés là, les uns les pieds sur les petites tables de marbre, les autres lisant les journaux, tous fumants leur inséparable compagnon, leur brûle-gueule, beaux et robustes gaillards, halés par le soleil, aux visages et aux tournures que les brillantes couleurs de leur uniforme faisaient valoir à leur avantage.

— Loulou était en voix ce soir, — dit l'un.

— Oui, elle a bu assez de cognac avant de chanter ; cela lui éclaircit toujours la voix, — dit un second.

— Moi, je crois que c'est ce qui lui a donné le courage de tirer sur ce Kabyle, — dit un troisième. — A propos, est-il mort ?

— Ne sais pas, — dit le second, en haussant les épaules, — Loulou vise bien.

— Sacrebleu, oui ! C'est Rit-Toujours qui lui a appris.

(A suivre.)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 3 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Ouverture de la nouvelle gare d'Orléans au quai d'Orsay

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le Public que les principaux trains express des lignes de Bordeaux, de Toulouse et de Nantes conduisent maintenant les voyageurs et leurs bagages jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay, située au centre de Paris, près de la place de la Concorde et de l'entrée principale de l'Exposition.

MM. les voyageurs se rendant à Paris par ces trains sont priés de vouloir bien, en demandant leur billet et en faisant enregistrer leurs bagages, faire connaître s'ils désirent descendre à l'ancienne gare de Paris-Austerlitz ou, au contraire, continuer jusqu'à la nouvelle gare de Paris-Quai d'Orsay.

Création d'un nouveau train rapide de Toulouse à Paris

Un nouveau train, extrêmement commode, vient d'être créé de Toulouse à Paris. Ce train partant de Toulouse à 1 h. de l'après-midi et de Montauban à 1 h. 50, arrive à Paris avant minuit : il permet donc de ne quitter Toulouse et Montauban qu'après le déjeuner tout en parvenant assez tôt à Paris pour pouvoir se coucher dès l'arrivée et prendre une nuit complète de repos. Un wagon-restaurant permet d'ailleurs de dîner dans le train à partir de Limoges.

Bien que prenant les voyageurs de toutes classes, le nouveau train réalise une abréviation d'une heure et demie sur les plus courtes durées de trajet antérieures à sa création.

En outre, il conduit les voyageurs et leurs bagages, non seulement à l'ancienne gare de Paris-Austerlitz, mais encore à la

nouvelle gare du quai d'Orsay, située au centre de Paris, près de l'entrée principale de l'Exposition.

Les facilités qu'il donne s'adressent d'ailleurs, non seulement aux habitants de Toulouse et de Montauban, mais aussi à ceux d'autres régions importantes du Midi. On peut, en effet, en partant de Carcassonne à 11 h. 10 du matin, de Narbonne à 10 h. 2, de Béziers à 9 h. 32, de Perpignan à 7 h. 22, de Foix à 10 h. 20, de Luchon à 8 h. 51, d'Auch à 10 h. 26, arriver à Toulouse avant 1 h. de l'après-midi, c'est-à-dire dans les conditions qui permettent de prendre le nouveau train de Toulouse à Paris.

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS
1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e 14
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 13
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 11
De 301 à 600 — — — — — — — — —	0 08
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 07
De 701 à 800 — — — — — — — — —	0 05
De 801 à 1000 — — — — — — — — —	0 04
Au delà de 1000 — — — — — — — — —	0 03

2° Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 100 kilom., par kilom.....	0 ^e 11
De 101 à 200 — — — — — en sus	0 09
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 08
De 501 à 600 — — — — — — — — —	0 06
De 601 à 700 — — — — — — — — —	0 05
De 701 à 900 — — — — — — — — —	0 03
Au delà de 900 — — — — — — — — —	0 02

Les Batteuses, Faucheuses, Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS
1° Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 150 kilom., par kilom.....	0 ^e 08
De 151 à 200 — — — — — en sus	0 07
De 201 à 500 — — — — — — — — —	0 04
De 501 à 800 — — — — — — — — —	0 021
Au delà de 800 — — — — — — — — —	0 05

2° Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :

Jusqu'à 50 kilom., par kilom.....	0 ^e 085
De 51 à 200 — — — — — en sus	0 06
De 201 à 300 — — — — — — — — —	0 03
De 301 à 400 — — — — — — — — —	0 04
De 401 à 500 — — — — — — — — —	0 03
De 501 à 700 — — — — — — — — —	0 05
Au delà de 700 — — — — — — — — —	0 011

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois

Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

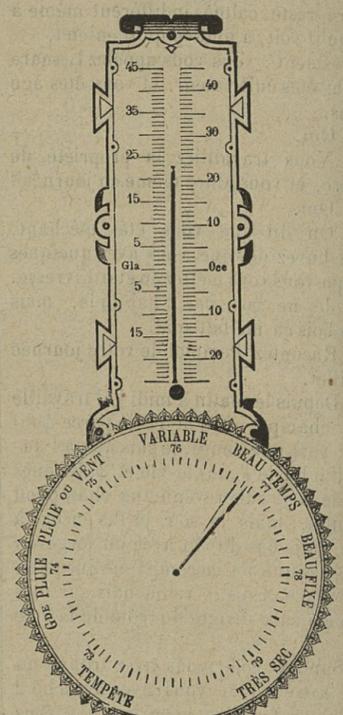
Bibliographie

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BOEUF
Très Concentré
dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERES ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Dépôt de glace

Le dépôt de Glace de Cahors (Usine de Coty), sera tenu pour la vente au détail par M^{lle} Imbert dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 14,
Id. maxima de la veille : 31,
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Lot de Futailles
De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

Le propriétaire-gérant : A. GUESLANT.